



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

convention relative à la lutte contre la traite des êtres humains

Question écrite n° 121548

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la lutte contre le trafic d'êtres humains. Chaque année dans le monde entre 700 000 et 2 000 000 d'hommes, de femmes et d'enfants sont touchés par le trafic d'êtres humains. L'Union européenne n'est pas épargnée avec chaque année entre 200 000 et 500 000 victimes. Le 16 mai 2005, lors du sommet de Varsovie, le Conseil de l'Europe a ouvert à la signature la convention sur la lutte contre la traite des êtres humains. Ce traité, qui vise à prévenir la traite, protéger les droits humains des victimes de la traite et poursuivre les trafiquants, n'a pas été signé par la France, et seuls trois pays l'ont ratifié. Aussi, il lui serait utile de connaître la position du ministre sur cette convention.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121548

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2007, page 3225